

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 01 AVRIL 2022 À 20H

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le jeudi 24 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PECQUET Etienne, Maire.

Présents : MM. ALEXANDRE Eric, AUDEGOND Arnaud, CAMBIER Yohan, CASTEL Mathieu, DECAMP Claude, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, LECRIVAIN Angélo, PECQUET Alexandre, PECQUET Etienne, PIGNE Tony

Absents excusés : Mme. DECAMBRON Béatrice donne procuration à M. LAGRANGE Louis ;
M. GAMBIER Gaëtan donne procuration à M. LAGRANGE Romain ;
M. RIBEIRO José donne procuration à M. PECQUET Étienne ;
M. YAHIAOUI Faouzi donne procuration à M. AUDEGOND Arnaud.

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Alexandre PECQUET

Le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du vendredi 21 janvier 2022 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ALEXANDRE Éric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur PECQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 373 628.30 €

Recettes : 466 379.25 €

Investissement :

Dépenses : 85 187.27 €

Recettes : 48 276.60 €

Restes à réaliser : 242 695.91 €

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,

déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5 - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

235 249.04 €	au compte 1068 (couverture d'autofinancement)
21 754.49 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
7 446.87 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune de BREILLY.

Adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif 2021

Statuant sur l'affectation du résultat 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Versement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Reste à réaliser	Intégration Budget clos (CCAS)	Chiffres a prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST.	44 357,54 €	0 €	- 36 910,67 €	-242 695,91 €		- 235 249,04 €
FONCT.	164 252,58 €		91 500,24 €		1 250,71 €	257 003,53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de fonctionnement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ	257 003.53 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	235 249.04 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	21 754.49 €
Total affecté au c/1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31 /12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 446.87 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	21 754.49 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021.**

3. VOTE DES TAXES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le taux des taxes pour l'année 2022 ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : ... 48,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.49 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitive établi après avis de la commission des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 455 277.33 € en section de fonctionnement, et s'établit en section d'investissement à hauteur de 817 357.26 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	147 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 450,00
65	Autres charges de gestion courante	113 905,94
Total des dépenses de gestion courante		438 055,94
66	Charges financières	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	104,00
022	Dépenses imprévues	8 687,31
Total des dépenses réelles de fonctionnement		451 847,25
042	Opération ordre transfert entre sections	3 430,08
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 430,08
TOTAL		455 277,33
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		455 277,33
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Vote
013	Atténuation de charges	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes divers	5 100,00
73	Impôts et taxes	272 426,84
74	Dotations et participations	131 986,00
75	Autres produits de gestion courante	14 010,00
Total des recettes de gestion courante		433 522,84
TOTAL		433 522,84
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		21 754,49
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		455 277,33

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1500	1 020,00	2 520,00
21	Immobilisation corporelles	241195,91	541 456,81	782 652,72
Total des dépenses d'équipement			542 476,81	785 172,72
16	Emprunts et dettes assimilées		15 184,54	15 184,54
27	Autres immobilisations financières		11 000,00	11 000,00
020	dépenses imprévues		6 000,00	6 000,00
Total des dépenses financières			32 184,54	32 184,54
Total des dépenses réelles d'investissement			574 661,35	817 357,26
TOTAL			574 661,35	817 357,26
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				817 357,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subvention d'investissement		322 871,47	322 871,47
16	Emprunts et desttes assimilées		228 000,00	228 000,00
Total des recettes d'équipement			550 871,47	550 871,47
TOTAL			550 871,47	550 871,47
10	Dotations, fonds divers et réserves		21 051,00	21 051,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		235 249,04	235 249,04
Total des recettes financières			256 300,04	256 300,04
Total des recettes réelles d'investissement			807 171,51	807 171,51
040	Opérations ordre transfert entre sections		2 738,88	2 738,88
Total des recettes d'ordre d'investissement			2 738,88	2 738,88
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				7446,87
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				817 357,26

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve le budget primitif de l'exercice 2022.**

5. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, LE COMPTE DE GESTION 2021 ET SUR L’AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. ALEXANDRE Éric, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2021 dressé par Monsieur PECQUET, Maire, après s’être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l’exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 18 801.27 €

Recettes : 105 512.38 €

Investissement :

Dépenses : 178 530.24 €

Recettes : 29 143.09 €

Pas de Reste à Réaliser

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

177 289.47 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
111 987.47 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
-177 289.57 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

CONSTATE la parité des résultats entre l’ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement de la commune de BREILLY.

Adopté à l'unanimité

6. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L’AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXPLOITATION DE L’EXERCICE 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif 2021

Statuant sur l’affectation du résultat 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Versement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Reste à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres a prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST.	- 27 902,42 €	-	- 149 387,15 €			- 177 289,57 €
FONCT.	230 468,35 €	27 902,42 €	86 711,11 €			289 277,04 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de fonctionnement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ	289 277.04 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	177 289.57 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	111 987.47 €
Total affecté au c/1068 :	177 289.57 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31 /12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Déficit)	- 177 289.57 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	111 987.47 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021.**

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitive établi après avis de la commission des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 256 527.50 € en section d'investissement, et s'établit en section d'exploitation à hauteur de 116 016.51 € en dépenses et à hauteur de 211 068.15 € en recettes.

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	18 630,44
	Total des dépenses de gestion des services	18 630,44
66	Charges financières	12 507,47
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
022	Dépenses imprévues	1 400,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	35 537,91
023	Virement à la section d'investissement	79 237,93
042	Opération ordre transfert entre sections	1 240,67
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	80 478,60
	TOTAL	116 016,51
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	116 016,51
RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	Vote
013	Atténuation de charges	
70	Produits services, domaine et ventes divers	50 000,00
	Total des recettes de gestion des services	50 000,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	50 000,00
042	Opération ordre transfert entre sections	49 080,68
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	49 080,68
	TOTAL	99 080,68
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	111 987,47
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	211 068,15

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0	0,00	0,00
21	Immobilisation corporelles	0	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		30 157,25	30 157,25
27	Autres immobilisations financières			0,00
020	dépenses imprévues			0,00
Total des dépenses financières			30 157,25	30 157,25
Total des dépenses réelles d'investissement			30 157,25	30 157,25
040	Opération ordre transfert entre sections		49 080,68	49 080,68
Total des dépenses d'ordre d'investissement			49 080,68	49 080,68
TOTAL			79 237,93	79 237,93
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE				177 289,57
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				256 527,50
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunts et desttes assimilées			
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00
106	Réserves		177 289,57	177 289,57
Total des recettes financières			177 289,57	177 289,57
Total des recettes réelles d'investissement			177 289,57	177 289,57
021	Virement de la section d'exploitation		79 237,93	79 237,93
Total des recettes d'ordre d'investissement			79 237,93	79 237,93
TOTAL			256 527,50	256 527,50
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				256 527,50

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve le budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget assainissement.**

8. PROJET DE CREATION D'UN « CITY STADE »

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur l'implantation d'un city stade et non pas d'un pump track comme évoqué lors de la réunion de conseil municipal du 21 janvier 2022. Cette création est possible grâce au dispositif d'aide aux équipements sportifs mis en place par la CCNS.

L'équipement multi sport projeté, ainsi que son implantation, sont estimés à 70 634 euros HT soit un montant de 84 760.80 euros TTC. Il comprend non seulement l'équipement en soi mais également les aménagements autour.

Après délibération, Le conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis présenté par « RENOV'SPORT » pour la création d'un terrain multisports dont le montant est estimé à 84 760.80 euros TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'affaire précitée.
-

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune de Breilly est fortement impliquée dans un projet de cohésion sociale intégrant le sport comme vecteur d'accomplissement individuel mais également comme vecteur d'intégration et de prévention de la délinquance. Le constat a ainsi été fait de la nécessité de conforter l'offre de la Communauté de Communes Nièvre & Somme en créant un équipement multi-sport indépendant de l'offre sportive associative existante.

L'équipement multi-sport projeté, ainsi que son implantation, sont estimés à 70 634 € HT.

Afin d'atténuer sa charge financière nette, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Département, au titre du soutien aux équipements sportifs dans le cadre du plan de financement hors taxe suivant :

Adopté à l'unanimité

Département :	21 190,20 €	soit 30 %
Région :	28 253,60 €	soit 40 %

Part revenant au maître d'ouvrage :

Part restant à charge de la collectivité : 14 126,80 € HT (+ TVA 14 126.80 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

MANDATE Monsieur le Maire afin de solliciter une aide auprès du Département ainsi proposée dans le cadre du plan de financement ci-dessus détaillé.

10. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU DISPOSITION EQSP

Même dispositif que pour la demande de subvention au Département.

11. DM N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil *adopte à l'unanimité* la décision modificative N° 1 du budget principal pour l'exercice 2022 relative à des mouvements de 2022 en section de fonctionnement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.

12. DM N° 2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil *adopte à l'unanimité* la décision modificative N° 2 du budget assainissement pour l'exercice 2022 relative à des mouvements de 2022 en section d'investissement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.

13. COURRIERS DIVERS

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Etienne PECQUET lève la séance à 22 h 50.